



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 :
égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'International Relations Students' Association of McGill University, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'International Relations Students' Association of McGill University (IRSAM) est une organisation à but non lucratif de niveau fédéral opérant au sein de l'Université McGill de Montréal, au Canada. Actuellement, nous sommes la seule organisation étudiante active dotée d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social sur la scène internationale. L'IRSAM est un groupe d'étudiants dont la gestion est indépendante de l'université. Elle regroupe une grande variété d'étudiants de McGill. Le volontariat est l'activité principale de l'IRSAM. Tous nos programmes sont mis en œuvre par des étudiants de plein exercice, qui consacrent des heures précieuses et des efforts soutenus à la promotion de la participation active des étudiants aux affaires internationales au sein de notre université et de chacune de nos communautés locales et internationales.

Cette année, cela fera 10 ans que l'IRSAM est membre consultatif de l'ONU et nous sommes éternellement reconnaissants à la communauté internationale pour les innombrables possibilités dont elle nous a gratifiés. La richesse des expériences et les connaissances que nos membres ont rapportées de l'ONU ont contribué à susciter des changements positifs au sein de toutes les communautés dont nous sommes membres, sans exception.

L'IRSAM considère, au terme d'un examen approfondi du thème prioritaire de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, que les défis fondamentaux auxquels les femmes et les jeunes filles sont confrontées en milieu rural ont pour point commun la notion d'inaccessibilité. À travers son mandat, l'IRSAM focalise sa participation générale sur deux domaines particuliers, dont chacun présente des obstacles liés à l'inaccessibilité, en particulier pour les femmes des zones rurales : l'éducation et les services de santé. L'IRSAM est consciente de l'importance cruciale de programmes éducatifs dignes de ce nom, complets et équitables, pour le développement individuel et sociétal. Elle reconnaît que les jeunes filles en milieu rural se heurtent à des obstacles démesurément disproportionnés et plus divers à l'exercice de leur droit fondamental en vertu de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. De même, le développement et la qualité de la vie des femmes et des jeunes filles des zones rurales sont entravés par des infrastructures de services médicaux inappropriées, pour peu qu'elles soient raisonnablement accessibles, voire totalement absentes dans certaines régions rurales. Face aux problèmes existants auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles veulent s'éduquer et trouver des services de santé appropriés, et sans oublier le tabou qui grève ces services, ce sont les femmes des zones rurales qui supportent la charge la plus lourde, parmi toutes les tranches de populations marginalisées.

L'IRSAM concède également que la définition de « rural » dans le contexte du thème prioritaire est large et devrait demeurer souple afin que la discussion inclue le plus grand nombre de femmes possible. Les femmes des zones rurales, selon leur région, ont un accès extrêmement variable à toutes les ressources essentielles à leur développement. Identifier et améliorer ces disparités doit constituer une priorité de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, en vue d'ouvrir la voie à l'autonomisation de toutes les femmes et les jeunes filles.

L'IRSAM, en tant qu'organisation qui étudie assidûment les relations internationales et y participe, comprend que la politique est la langue des affaires internationales. Au sein de la communauté internationale contemporaine, l'autonomisation des femmes et la politique ne sont pas toujours mutuellement exclusives. De même, il est possible de saluer les progrès obtenus grâce à l'Organisation des Nations Unies tout en évaluant de façon réaliste les perspectives de progrès à venir. Consciente de ces deux aspects, l'IRSAM retournera cette année

à la Commission de la condition de la femme avec pour mission de dégager des solutions inédites pour les femmes à travers le monde et de représenter la perspective unique conférée par nos jeunes membres.
